REPUBLIQUE FRANÇAISE

Rumilly, le 16 mars 2023

Ville de Rumilly
Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE MONTPELAZ LE 3 AVRIL 2023 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Nature : 6.1. Police Municipale
Arrêté n° 2023-087/T087
Nos réf. : CH/AF/ODP/cj

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CIRCET,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification de la circulation,

ARRETE

Article 1er : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de raccordement de fibre optique, réalisés par l'entreprise **CIRCET, rue Montpelaz, devant le numéro 37, le lundi 3 avril 2023.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation et le stationnement des véhicules de l'entreprise sont autorisés rue Montpelaz, entre la place d'Armes et la rue des Tours, le jour cité à l'article 1er.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise CIRCET.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par ladite société.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Ville de Rumilly ::

Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Savoie,
- CIRCET 269 avenue Lion 83210 SOLLIES-PONT,
- Bureau d'étude CAP VERT INGENIERIE,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON